

ACCORD PLAN DE CARRIERE
SERVICE SAISIE

Au **1er JANVIER 2004**- suite à l'accord « saisie » du 01.06.2000 et à l'accord modernisation du 5.07.2002 - le plan de carrière du « service saisie », se déroulera de la façon suivante (document ci-joint).

PLAN DE CARRIERE - SERVICE SAISIE

Embauche	134		
Claviste niveau préparatoire	145	2 ans après le	134
Claviste niveau intermédiaire <i>1^{er} échelon</i>	152	2 ans après le	145
Claviste niveau intermédiaire <i>2^{ème} échelon</i>	155	2 ans après le	152
Claviste confirmée	165	2 ans après le	155

:: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :

- Après 3 ans au 165 coef 170
- Après 2 ans au 170 coef 173
- Après 3 ans au 173 coef 178
- Après 3 ans au 178
(ou à 55 ans) coef 182
- Claviste responsable coef 185
- Claviste responsable
après 3 ans au 185 coef 190
- Après 3 ans au 190
(ou à 55 ans) coef 192

au 1^{er} MARS 2005, à 52 ANS, attribution de 5 points supplémentaires dans la limite du coefficient le plus élevé de la grille, soit le coefficient 182 pour les « clavistes » et le coefficient 192 pour les « clavistes responsables ».

Veurey, le 16 décembre 2003